



**HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°74-2023-286

PUBLIÉ LE 15 NOVEMBRE 2023

# Sommaire

## **84\_ARS\_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / DD74-Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**

74-2023-10-02-00018 - Arrêté n°2023-12-0080 portant modification de la liste des médecins agréés du département de la Haute-Savoie (2 pages)

Page 3

84\_ARS\_Agence Régionale de Santé  
Auvergne-Rhône-Alpes

74-2023-10-02-00018

Arrêté n°2023-12-0080 portant modification de  
la liste des médecins agréés du département de  
la Haute-Savoie



# PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Arrêté préfectoral n° 2023-12-0080

### Portant modification de la liste des médecins agréés du département de la Haute-Savoie

Le Préfet de la Haute-Savoie  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code général de la fonction publique, notamment les articles L821-1 à L829-2 ;

**Vu** le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires;

**Vu** le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

**Vu** le décret n° 88-386 du 19 avril 1988 modifié relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**Vu** le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Yves LE BRETON, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

**Vu** l'arrêté ARS/DD74/POST/2020-03 du 22 janvier 2020 fixant la liste des médecins agréés du département de la Haute-Savoie ;

**Vu** l'arrêté n° 2023-12-0001 du 12 janvier 2023 portant modification de la liste des médecins agréés du département de la Haute-Savoie ;

**Considérant** les candidatures en qualité de médecins agréés présentées par les Docteurs Jérôme BEAUFILS à Annemasse et Cran-Gevrier, Jean-François GALY à Thônes, Laure VERNIER à Epagny Metz-Tessy, Sophie CLAUDE à La Clusaz, Corinne PELLOUX à Vétraz-Monthoux ;

**Considérant** les avis favorables du Conseil départemental de l'ordre des médecins de la Haute-Savoie ;

**Considérant** la proposition de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

## ARRETE

**Article 1 :** La liste des médecins agréés dans le département de la Haute-Savoie fixée par l'arrêté modificatif n° 2023-12-0001 du 12 janvier 2023 susvisé est modifiée conformément à l'annexe jointe au présent arrêté.

**Article 2 :** L'arrêté modificatif n° 2023-12-0001 du 12 janvier 2023 modifiant la liste des médecins agréés du département de la Haute-Savoie est abrogé.

**Article 3 :** Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, les particuliers et les personnes morales de droit privé non représentés par un avocat peuvent communiquer avec un Tribunal administratif par la voie de l'application informatique « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :** Le Secrétaire général de la Préfecture du département de la Haute-Savoie et le Directeur de la délégation départementale de la Haute-Savoie de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Annecy, le 2 octobre 2023

Le préfet,  
Yves LE BRETON